

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

BARRAU Stéphanie	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
CASTET Thierry	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
CORTYL Fabienne	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
FORNASIER Annie	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
GRILLOU Stéphane	<input type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input checked="" type="checkbox"/> Procuration
MARTIN Jean Jacques	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
MICHEL Alexandre	<input type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input checked="" type="checkbox"/> Procuration
ROCCHI Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
SEGUR Gregory	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
THIBAUD Véronique	<input type="checkbox"/> Présent	<input checked="" type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
VIE Myriam	<input type="checkbox"/> Présent	<input checked="" type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration
ZAHND Lizandra	<input checked="" type="checkbox"/> Présent	<input type="checkbox"/> Absent	<input type="checkbox"/> Excusé	<input type="checkbox"/> Procuration

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12/03/2024.**
- **Délibérations :**
  1. Approbation du compte Administratif 2023 ;
  2. Approbation du compte de Gestion 2023 ;
  3. Affectation du résultat 2023 ;
  4. Vote des taux des taxes directs 2024 ;
  5. Vote du budget 2024.
- **Questions diverses**

Secrétaire de Séance : Mme Annie FORNASIER

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2024.

## **Délibération N° 2024/04-01 : Approbation du compte administratif du budget communal 2023**

Sous la présidence de M. SEGUR Gregory, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal qui s'établit ainsi :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	101 540, 31€	Produits de services	26 581, 26€
Charges de personnel	226 608, 34€	Impôts et taxes	301 842, 00€
Atténuations de produits	12 373,00€	Dotations	154 043, 07€
Autres charges de gestion courante	77 007, 12€	Atténuation de charges	11 295, 79€
Charges financières	8 300, 46€	Produits exceptionnels	6 438, 41€
Virement à l'investissement	0, 00€	Autres produits de gestion courante	2, 32€
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>425 829, 23€</b>	<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>500 202, 85€</b>

Excédent antérieur reporté : 568 229, 95 €

**Excédent de clôture : 642 603, 57 €**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Remboursement d'emprunt	77 013, 43€	Subventions d'investissement	285 094, 75€
Immobilisations incorporelles	2 572, 80€	Dotations diverses	127 725, 30€
Immobilisations corporelles	468 783, 85€	Emprunts	250 000, 00€
Subvention d'investissement	6 900, 00€		
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>555 270, 08€</b>	<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>662 820, 05€</b>

Déficit antérieur reporté : 100 280, 85 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : 98 561, 02 € ;
- Recettes : 180 588, 32 €.

**Excédent de clôture : 7 269,12 €**

Monsieur Le Maire présente les principaux postes de dépense, à savoir les immobilisations corporelles (dont la grande majorité des dépenses correspondent aux travaux de rénovation de l'Espace Associatif Mutualisé, ou E.A.M). Il estime le résultat de l'exercice 2023 cohérent avec les prévisions et considère l'excédent reporté comme intéressant (passe notamment d'un déficit de plus de 100 000€ en investissement reporté des exercices précédents à un excédent reporté sur l'exercice 2024). Par ailleurs, Monsieur le Maire note un reliquat de subventions à percevoir de plus de 180 000€, enregistrés comme « restes à réaliser ».

Hors de la présence de Monsieur CASTET Thierry, maire, le conseil municipal **approuve** à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

## **Délibération N° 2024/04-02 : Approbation du compte de gestion 2023**

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## **Délibération N° 2024/04-03 : Affectation du résultat – Exercice 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du Compte Administratif de l'exercice 2023, et conformément aux règles budgétaires, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>A</b>	<b><u>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023</u></b>	
	Recettes	500 202.85
	Dépenses	425 829.23
	<b>Excédent</b>	<b>74 373.62</b>
	<b>Déficit</b>	
<b>B</b>	<b><u>Résultat antérieur reporté</u></b>	
	Ligne 002	
	<b>Excédent</b>	<b>568 229.95</b>
	<b>Déficit</b>	

<b>C Résultat à affecter (A+B)</b>		
	<b>Excédent</b>	642 603.57
	<b>Déficit</b>	
<b>D Solde d'investissement de l'exercice 2023</b>		
Recettes		662 820.05
Dépenses		555 270.08
	<b>Excédent de financement</b>	<b>107 549.97</b>
	<b>Besoin de financement</b>	
<b>E Résultat antérieur</b>		
	R 001 Excédent de financement	
	D 001 Besoin de financement	100 280.85
<b>F Solde d'exécution d'investissement cumulé (D+E)</b>		
	R 001 Excédent de financement	7 269.12
	D 001 Besoin de financement	
<b>G Solde des restes à réaliser d'investissement 2023</b>		
Recettes		180 588.32
Dépenses		98 561.02
	<b>Excédent de financement</b>	82 027.30
	<b>Besoin de financement</b>	
<b>Besoin de Financement (F+G)</b>		<b>0</b>
<b>AFFECTATION</b>		<b>642 603.57</b>
1) Affectation en réserves en investissement R001		<b>7 269.12</b>
2) Report à la section d'exploitation R 002		<b>642 603.57</b>

Les membres du conseil municipale **décide** à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

- Report en Recettes d'Investissement (Article R 001) : 7 269.12 €
- Report en Recettes de Fonctionnement (Article R 002) : 642 603.57 €

### **Délibération N° 2024/04-04 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024.**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil que l'année 2024 verra un programme d'investissement dense, dans la mesure où plusieurs travaux sont prévus (salle des fêtes, carrefour des RD22, église). Au premier rang de ces projets d'aménagement, l'ouverture de la troisième classe à l'école Marthe Tricoire devrait concentrer près d'un quart des dépenses au chapitre des immobilisations corporelles. Si le reliquat de subventions à percevoir est important, il devient toutefois nécessaire d'assurer davantage de recettes à la commune pour

mettre en œuvre les travaux prévus. En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'augmenter comme suit les taux en 2024 :

<b>TAXES</b>	<b>Taux 2023</b>	<b>Taux 2024</b>
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	36,29 %	38,29%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	79,99 %	79,99 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	12,78 %	13,28 %

Monsieur Le Maire démontre avec des chiffres à l'appui que les augmentations de la fiscalité locale proposées restent de loin inférieures aux taux moyens à l'échelle départementale et nationale.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 38,29 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 79,99 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 13,28 %.

## **Délibération N° 2024/04-05 : Vote du budget primitif 2024**

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil sa proposition de Budget Primitif 2024. Il indique notamment que le budget de personnel devrait diminuer, du fait notamment du départ à la retraite du chef du service technique prévu pour juillet 2024 et en dépit de la promotion d'un agent scolaire au grade d'ATSEM à temps complet. Il prévoit également de régler à la mairie de Montpitol la part des charges liées à l'école. De même, les dépenses d'investissements comprennent notamment les derniers travaux et équipements de l'E.A.M. ainsi que les principaux travaux prévus pour l'année (école, salle des fêtes, carrefour RD22, église). Pour ces projets, des demandes de subventions ont été déposées, mais n'ayant pas encore reçu de notifications de la part des organismes financeurs, ces recettes potentielles ne peuvent pas être intégrées au Budget Primitif de 2024. Monsieur le Maire donne ainsi lecture de ses propositions pour le Budget Primitif 2024 de la Commune :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	118 972.00€	Excédent antérieur reporté	642 603.57€
Charges de personnel	218 500.00€	Produits de services	34 630.00€
Atténuations de produits	12 439.00€	Impôts et taxes	339 350.00€
Autres charges de gestion courante	537 659.93€	Dotations	153 243.00€
Charges financières	6 165.52€	Produits de gestion courante	1 100.00€
Virement à l'investissement	277 340.12€	Produits exceptionnels	150.00€
		Autres produits de gestion courante	5.00€
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>1 171 081.57€</b>	<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>1 171 081.57€</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Remboursement d'emprunt	126 666.68€	Excédent antérieur reporté	7 269.12€
Immobilisations incorporelles	5 300.00€	Subventions d'investissement	181 587.00€
Immobilisations corporelles	402 600.00€	Dotations diverses	68 370.44€
		Virement depuis le fonctionnement	277 340.12€
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>534 566.68 €</b>	<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>534 566.68 €</b>

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** ces propositions.

-----

## ***QUESTIONS DIVERSES***

### **Etat des lieux de l'avancement des autres projets communaux :**

- Commission « Restauration de l'église » :

Un cabinet d'expertise a réalisé récemment une étude de sol. Une intervention devrait être proposée pour rénover la sacristie dans les prochaines semaines.

- Commission « Sécurisation du village » :

Les travaux de réfection du carrefour des RD22 (route de St Sulpice – route d'Azas et Grand'rue Tolosane) sont en cours de réflexion avec le cabinet d'urbanisme BECAD. La durée de l'intervention serait estimée à 3 semaines.

### **Festivité locale**

Un administré a demandé un rendez-vous afin d'organiser une représentation médiévale sur la commune.

Fin de séance : 21h35

Le Président de séance  
Monsieur Thierry CASTET



Le secrétaire de séance  
Madame Annie FORNASIER

